



FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Le FLI est destiné à la création et au maintien d'emplois durables. Son succès repose sur une aide financière attribuée au démarrage, à la consolidation ou à l'expansion des entreprises sur le territoire de Rouyn-Noranda.

Description du fonds

- Prêt d'un montant maximal de 150 000 \$.
- Durée maximale du prêt de 7 ans.
- Taux d'intérêt majoré d'une prime selon le risque.
- Possibilité d'un moratoire sur le capital.

Critères d'admissibilité

- Le soutien doit favoriser l'émergence de nouvelles entreprises.
- Création d'emplois ou maintien d'emplois dans des entreprises déjà établies.
- Expertise de l'entrepreneur / du promoteur.
- Qualité des ressources humaines et du plan d'affaires.
- Importance de la mise de fonds.
- Viabilité financière du projet.

Volet relève

Un volet du FLI s'adresse spécifiquement à la relève. Pour y avoir accès, l'entrepreneur doit être âgé de moins de 35 ans. Il doit également assurer une mise de fonds et acquérir 25 % des actions avec droit de vote de l'entreprise dans le but d'en assurer la relève dans les 5 années suivantes. Les critères de sélection reposent sur le maintien d'emplois, l'expertise de l'employeur et la qualité des ressources humaines. Le prêt peut atteindre une valeur maximale de 25 000 \$. Il est assorti d'un moratoire de 1 an sur le capital et les intérêts.

Des questions?

D'autres conditions et exclusions peuvent s'appliquer.
Pour de plus amples informations, contactez un de nos conseillers.

819 762-0142 | info@cldrn.ca